

Déclaration sur l'article 173 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) - Rapport 2020

1. PRESENTATION DE LA DEMARCHE GENERALE CHEZ SMALT CAPITAL.....	2
• L'intégration des critères ESG dans l'activité d'investissement.....	2
• La prise en compte des critères ESG pour Smalt Capital	3
• La création d'une commission dédiée aux engagements ESG	4
2. CONTENU, FREQUENCE ET MOYENS UTILISES PAR SMALRT CAPITAL POUR INFORMER LES INVESTISSEURS, AFFILIES, SUR LES CRITERES ESG PRIS EN COMPTE DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	4
3. LISTE DES FONDS CONCERNES PAR LA PRISE EN COMPTE DE CRITERES ESG	4
4. ADHESION A UNE CHARTE OU OBTENTION D'UN LABEL SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES RELATIFS AU RESPECT D'OBJECTIFS ESG.....	5
• Principes pour l'Investissement Responsable (PRI).....	5
• La Charte d'engagement des Investisseurs pour la Croissance	5
• La Charte Parité de France Invest.....	5
5. DESCRIPTION GENERALE DE SES PROCEDURES INTERNES POUR IDENTIFIER LES RISQUES ASSOCIES AUX CRITERES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE ET L'EXPOSITION DE SES ACTIVITES A CES RISQUES, DESCRIPTION GENERALE DE CES RISQUES	6



Déclaration sur l'article 173 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) - Rapport 2020

L'intégration des critères Environnementaux, Sociaux et de bonne Gouvernance (« ESG ») est, dans le cadre de notre activité de capital investissement, l'un des moyens d'exprimer nos convictions d'investisseur de long terme et de proximité, car nous sommes convaincus que les entreprises qui prennent en compte dans leur stratégie les enjeux ESG offrent de meilleures perspectives et seront parmi les leaders de leur secteur demain.

Pour l'application de ces critères extra financiers, nous avons adopté une démarche globale que nous appliquons pendant toute la durée de notre investissement, en attachant une importance particulière au dialogue avec les sociétés financées, dans un objectif de transparence et de progrès. Nous pensons en effet que la qualité et l'implication de la gouvernance des Participations sont fondamentales et indispensables à l'atteinte de résultats concrets.

Pour cela, nous nous appuyons sur notre politique ESG régulièrement mise à jour, ainsi que notre politique d'engagement actionnarial (qui sont publiquement accessibles sur notre site internet).

Information relative à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux, et de qualité de gouvernance (ci-après « ESG »)

1. PRESENTATION DE LA DEMARCHE GENERALE CHEZ SMALT CAPITAL

✦ L'intégration des critères ESG dans l'activité d'investissement

Les exclusions en amont de l'investissement

Nous nous interdisons de réaliser tout investissement dans les secteurs suivants :

- Tabac, pornographie, jeux d'argent ainsi que dans les entreprises ne respectant pas les traités Ottawa et d'Oslo relatifs aux armes controversées (mines antipersonnel et bombes à sous-munitions), pour des raisons éthiques ;
- Industrie minière et de l'industrie du charbon, pour des raisons environnementales.

Phase de réalisation de due Diligences ESG avant la prise de décision d'investissement

Pour chacun des investissements envisagés, nous procédons à la réalisation de due diligences ESG. A cette occasion, un état des lieux général est dressé sur les zones de risque (et, moins systématiquement, sur les opportunités) puis évalué en tenant compte du secteur d'activité si les informations sont disponibles.

Phase de décision d'investissement

La décision d'investissement est prise en tenant compte de l'analyse ESG et/ou de la volonté du Dirigeant de s'inscrire dans une démarche de progrès. Dans tous les cas, l'analyse est présentée dans le cadre de la note au Comité.

Lors de la mise en place de l'investissement, la participation prend l'engagement formel de **(i)** s'inscrire dans une démarche active de progrès en adoptant, dans un délai raisonnable, un plan d'actions ESG et de **(ii)** participer à l'enquête annuelle via un questionnaire permettant à Smalt Capital de mesurer la sensibilité des dirigeants en matière d'ESG. Ces engagements sont dument formalisés, le plus souvent dans le pacte d'associés. Par ailleurs, la société est informée de l'adhésion de Smalt Capital aux PRI.

En application des procédures internes, la Directrice juridique et Coordinatrice ESG s'assure lors de la réalisation de chaque investissement de la prise en compte des dispositions et engagements relatifs aux critères extra-financiers dans le pacte d'associés.

Phase de suivi et d'accompagnement

Pendant la durée de la Participation, nous nous attachons à participer à la définition d'un plan d'actions en concertation avec le Dirigeant, en tenant compte de la taille, des moyens et des contraintes opérationnelles de la société financée.

Concrètement, Smalt Capital s'investit et participe aux Comités Stratégiques, ou en fonction, aux autres comités collégiaux / décisionnels ou réunions internes des participations afin :

- D'être force de proposition à la fois sur les sujets internes à la société que dans ses relations avec ses partenaires ;
- Suivre chaque année les indicateurs et identifier, le cas échéant, les causes de non atteinte des objectifs.

En complément, nous invitons les sociétés de nos portefeuilles à participer à une enquête annuelle.

Phase de cession

Lorsque nous cédon une Participation à un tiers non associé, nous présentons à ce dernier notre Politique ESG, et lui rendons compte des sujets ESG concernant la société si celle-ci y consent.

∴ La prise en compte des critères ESG pour Smalt Capital

Selon Smalt Capital, la principale valeur d'une entreprise réside dans son capital humain, l'ensemble des hommes et femmes qui la compose, c'est pourquoi l'environnement de travail est l'une de nos priorités.

Une attention particulière est portée à l'épanouissement au travail de tous les collaborateurs. La parité Homme-Femme est prônée et l'esprit d'équipe est fondamental pour Smalt Capital.

En outre, depuis plusieurs années, nous commandons des fournitures recyclées (pour les collaborateurs), privilégions les déplacements en train et recyclons les consommables (papier, cartouches d'encre, capsules à café).



· La création d'une commission dédiée aux engagements ESG

Nous avons créé, en fin d'année 2020, une commission dédiée à la mise en place et au suivi de l'ensemble des aspects ESG, à savoir les actions menées auprès des sociétés financées, les actions de communication, les procédures internes, et en général d'arrêter toute décision stratégique et opérationnelle en matière d'investissement responsable.

Cette commission, qui se réunit au moins deux fois par an, est notamment un lieu d'échange permettant à ses participants (le Directeur Général, un administrateur, plusieurs Gérants, la Coordinatrice ESG, la Direction du Développement, le Pôle RCCI) de faire un retour d'expérience concernant l'application effective de la politique ESG de Smalt Capital et de faire état, le cas échéant, des solutions qui ont pu être apportées en cas de difficultés pour la mise en œuvre de la politique d'investissement responsable.

Cette commission ESG a aussi vocation à s'assurer que la politique est bien comprise et appliquée par l'ensemble des collaborateurs. Pour cela, la commission décide des formations à mettre en place, le plus souvent en faisant intervenir un prestataire spécialisé externe.

2. CONTENU, FREQUENCE ET MOYENS UTILISES PAR SMALRT CAPITAL POUR INFORMER LES INVESTISSEURS, AFFILIES, SUR LES CRITERES ESG PRIS EN COMPTE DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Pour chaque fonds géré, nous présentons, dans le cadre des rapports de gestion annuels, un rapide historique et une synthèse des actions ESG menées au cours de l'année. Ces informations sont adressées aux investisseurs institutionnels ou tenues à disposition des investisseurs particuliers.

Les Dirigeants des participations sont, dès le commencement des négociations, informés de notre adhésion aux PRI et à Charte d'Engagement des Investisseurs pour la Croissance.

3. LISTE DES FONDS CONCERNES PAR LA PRISE EN COMPTE DE CRITERES ESG

Au titre de l'exercice 2020, nous ne gérons pas de fonds dont la prise en compte des critères extra-financiers est définie spécifiquement dans la stratégie d'investissement du règlement.

Cependant, nous appliquons notre politique ESG visant à inciter l'ensemble des entreprises financées à avoir une démarche de progrès dans la prise en compte de critères extra-financiers (cf. supra). Cette politique a été renforcée à deux reprises lors de l'exercice 2020.

4. ADHESION A UNE CHARTE OU OBTENTION D'UN LABEL SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES RELATIFS AU RESPECT D'OBJECTIFS ESG

⌚ Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)

Les principes pour l'investissement responsable (PRI) ont été lancés par les Nations Unies en 2006, et nous amènent à :

- Prendre en compte les questions ESG dans notre processus de décisions en matière d'investissement,
- Prendre en compte les questions ESG dans nos politiques et nos pratiques d'actionnaires,
- Demander aux sociétés dans lesquelles nous investissons de publier des rapports sur leurs pratiques ESG,
- Favoriser l'acceptation et l'application des PRI auprès des gestionnaires d'actifs,
- Travailler en partenariat avec les acteurs du secteur financier qui se sont engagés à respecter les PRI pour améliorer leur efficacité,
- Rendre compte de nos activités et de nos progrès dans l'application des PRI.

Smalt Capital est adhérent depuis 2016.

⌚ La Charte d'engagement des Investisseurs pour la Croissance

- i. Exprime les valeurs, les responsabilités ainsi que les engagements souscrits par la profession,
- ii. Identifie et formalise les sujets sur lesquels les acteurs du capital investissement ont une influence majeure pour diffuser les meilleures pratiques ESG auxquels la profession souscrit.

Smalt Capital est signataire de la Charte d'Engagement de France Invest depuis 2018

⌚ La Charte Parité de France Invest

Cette charte, qui comporte 30 engagements, en faveur de la parité Homme/Femme, invite :

Les sociétés de gestion à adopter des pratiques de recrutement plus inclusives et mettre en place des mesures pour retenir des talents féminins au sein de son organisation et promouvoir une politique salariale respectueuse de l'égalité homme femme.

Smalt Capital est signataire de la Charte Parité depuis 2020.

5. DESCRIPTION GENERALE DE SES PROCEDURES INTERNES POUR IDENTIFIER LES RISQUES ASSOCIES AUX CRITERES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE ET L'EXPOSITION DE SES ACTIVITES A CES RISQUES, DESCRIPTION GENERALE DE CES RISQUES

Depuis sa création en 2000, Smalt Capital a principalement investi en Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et en milieu insulaire, en Corse et à la Réunion. A ce titre, elle est consciente de la nécessité de préserver la nature, la mer et le littoral.

Selon notre politique ESG nous dressons un état des lieux général sur les zones de risque en fonction du secteur d'activité lors de la réalisation de due diligences ESG.

Les risques résultant des effets des changements climatiques peuvent impacter les entreprises du secteur du tourisme, tels que les hôtels et résidences touristiques, présentes dans les portefeuilles de nos fonds. En conséquence, dans l'analyse ESG nous intégrons les initiatives mises en place par la société visant à réduire l'empreinte environnementale ou toute action de lutte contre le changement climatique.

Nous savons également combien **(i)** les modes de consommation et de productions durables, **(ii)** la promotion de la croissance économique **(iii)** la gestion des déchets et **(iv)** la mise en place des filières de tri et recyclage sont déterminantes pour l'environnement et l'économie des Îles.

Pour illustrer notre action au niveau de nos participations à travers de 4 objectifs de développement durable sur les 17 adoptés par l'ONU en 2015 :

Investissement à la Réunion :

<https://www.smaltcapital.com/eeca-une-societe-engagee-pour-le-developpement-respectueux-de-son-territoire-et-accompagnee-par-smalt-capital>

Investissement en Corse :

[2Armatures étend ses parts de marché en se lançant dans une nouvelle activité et consolide son développement • Capital investissement • Smalt Capital](#)

Contact ESG :

Frédérique PRACA | fpraca@smaltcapital.com

Contacts Equipes de Gestion :

A la Réunion : Stéphane POUPAULT | spoupault@smaltcapital.com

Pour toutes les autres zones : Julien Jorge | jjorge@smaltcapital.com

Document non contractuel. Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information.

Avertissement : Avant de souscrire à un fonds, il est fortement recommandé à tout investisseur potentiel de se rapprocher d'un conseiller en investissement financier. L'investisseur doit obligatoirement consulter le Document d'information Clé pour l'Investisseur (DICI) ainsi que le règlement du fonds disponibles auprès de Smalt Capital.

